



**PASSEPORT**   
**VACANCES**

300 ACTIVITÉS – 40 COMMUNES  
POUR LES JEUNES 9-15 ANS

**6 AU 19 JUILLET &  
10 AU 23 AOÛT 2015**

021 315 68 25 – [WWW.APVRL.CH](http://WWW.APVRL.CH)

## LE PASSEPORT VACANCES, UNE HISTOIRE DE GENERATIONS

Dans la région lausannoise, le début de l'expérience date de 1980, avec une vingtaine d'activités à choix et 10 communes participantes.

35 ans après, ce sont près de 300 activités qui sont proposées aux écolières et écoliers de la région avec la participation de 40 communes.

Depuis 1997, le Passeport Vacances de la Région Lausannoise (ci-après APVRL) est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. Celle-ci regroupe les communes suivantes :

|                       |                      |                      |
|-----------------------|----------------------|----------------------|
| Assens                | Ecublens             | Poliez-Pittet        |
| Belmont               | Epalinges            | Prilly               |
| Bettens               | Etagnières           | Pully                |
| Bioley-Orjulaz        | Forel / Lavaux       | Renens               |
| Bottens               | Froideville          | Romanel              |
| Bournens              | Goumoëns             | Saint-Barthélémy     |
| Boussens              | Jouxens-Mézery       | Saint-Sulpice        |
| Bretigny              | Lausanne             | Savigny              |
| Bussigny              | Le Mont-sur-Lausanne | Sullens              |
| Chavannes-près-Renens | Lutry                | Villars-le-Terroir   |
| Cheseaux              | Montilliez           | Villars-Sainte-Croix |
| Crissier              | Morrens              | Vufflens-la-Ville    |
| Cugy                  | Paudex               |                      |
| Echallens             | Penthéréaz           |                      |

## L'OFFRE DU PASSEPORT VACANCES

Le Passeport Vacances est valable durant 2 semaines, soit en juillet soit en août.

Il existe deux formules du Passeport vacances : le passeport dit « traditionnel » et le passeport « farniente ».

Découvrir tous les secrets et les recoins de l'aéroport de Genève? Ou encore partir à la pêche en bateau sur le lac Léman? Apprendre les danses ou le bricolage? Partir à l'aventure dans la nature? Découvrir l'escrime, l'équitation et une dizaine d'autres sports? Voir l'intérieur d'une caserne des pompiers? Ou encore faire un baptême de plongée? Montrer ses talents de rappeur?

Le Passeport Traditionnel est ouvert aux jeunes de 9 à 15 ans et offre l'accès à près de 300 activités dans différents domaines (nature et découverte, culture et jeux, création et cuisine, sport et mouvement). L'inscription est obligatoire.

De plus, le Passeport vacances propose d'autres avantages :

- la possibilité d'accéder gratuitement aux musées et piscines de la région,
- il fait office de titre de transport sur une partie du réseau Mobilis afin de se rendre à ses activités
- il permet à son titulaire d'assister à 3 séances de cinéma de son choix
- depuis 2013, il permet également d'accéder gratuitement aux activités de Lausanne-sur-mer et de découvrir plusieurs activités nautiques

Le Passeport « farniente » est destiné aux jeunes de 13 à 15 ans uniquement et propose une formule allégée, sans les activités sur inscriptions.

## DES PARTICIPANTS ACTEURS ET NON CONSOMMATEURS

Le Passeport vacances a pour but principal de faire **découvrir** une multitude d'activités aux enfants âgés de 9 à 15 ans, durant les vacances scolaires d'été, ceci sans distinction de classes sociales en fixant un prix accessible aux familles. Il s'agit en effet de permettre aux jeunes **d'élargir leur horizon**. Par le biais d'activités proposées par des professionnels ou des passionnés d'abord, dans des domaines aussi variés que l'industrie, les arts du spectacle ou les sports d'équipe par exemple. Avec la gratuité des musées, cela traduit la mission pédagogique du Passeport vacances. Les nombreuses activités proposées permettent ensuite **des échanges**, tant entre les jeunes eux-mêmes qu'entre les participants et les organisateurs. **Aller à la rencontre de l'autre**, en somme.

Le Passeport vacances a aussi pour but **d'autonomiser les jeunes**. Dans leurs déplacements d'abord, puisqu'ils sont incités à se rendre aux activités en transports publics, par ailleurs gratuits. Mais aussi dans l'organisation de leur temps libre, qu'ils peuvent mettre à profit en choisissant entre les musées, la piscine ou le cinéma. Ainsi, de bout en bout, du choix des activités au déroulement de leurs vacances, le Passeport laisse aux adolescents et aux enfants une liberté que peu d'offres de loisirs peuvent accorder.

## **COMMENT S'INSCRIRE ?**

### **L'achat du Passeport**

La première chose à faire est d'aller dans sa commune et d'acheter le passeport vacances entre le 11 mai et le 5 juin.

### **Inscription papier ou internet ?**

Le plus simple pour s'inscrire aux activités est de le faire par Internet. En achetant un passeport, le participant reçoit un bulletin sur lequel se trouvent un numéro de passeport et un code. L'accès se fait depuis le site internet [www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)

La formule papier est parfaitement équivalente. Que ce soit par Internet ou sur papier, les chances sont exactement les mêmes pour obtenir une activité. Pour savoir qui reçoit quelle activité nous faisons un grand tirage au sort au terme du délai d'inscription, une fois que tous les choix ont été saisis. Il est donc très important de respecter les délais d'inscription. Si le participant envoie ses choix en retard et que le tirage au sort a déjà eu lieu, il devra attendre l'ouverture de la permanence pour te faire un programme avec les places restantes.

## **DÉLAI POUR L'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS**

**5 juin par voie postale et 7 juin 2015 sur Internet**

### **Passeports jumelés**

Notre système informatique permet de grouper deux jeunes qui désirent avoir les mêmes activités. Ils doivent le préciser sur le bulletin et s'inscrire aux mêmes activités. Ils doivent aussi choisir des activités dont l'âge correspond aux deux et avoir les mêmes jours d'absence !

### **Confirmation des activités**

Une fois le programme reçu, entre le 24 et le 26 juin, le participant peut consulter le site Internet de la permanence ([www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch)) où seront indiquées, au jour le jour, les places encore disponibles. Puis il devra prendre contact avec le bureau de la permanence, tél. 021 315 68 25 pour enregistrer et confirmer son inscription à de nouvelles activités.

**QUELQUES CHIFFRES :**

**36 éditions - 40 communes – 300 activités**

|   |                |
|---|----------------|
| Nombre d'enfants en âge de s'inscrire<br>au Passeport Vacances dans la région                 | environ 18'000 |
| Nombre de Passeports « traditionnels » vendus<br>en 2014                                      | 1167           |
| Nombre de Passeports « farniente » vendus<br>en 2014  | 342            |
| Prix de vente d'un Passeport « traditionnel »   | CHF 45.00      |
| Prix de vente d'un Passeport « traditionnel »<br>dès le 2 <sup>ème</sup> enfant d'une fratrie | CHF 40.00      |
| Prix de vente d'un Passeport « farniente »  | CHF 25.00      |

**DATES IMPORTANTES :**

**Vente des Passeports : du 11 mai au 5 juin 2015** (horaires de chaque commune sur le site internet). Le bureau de l'APVRL à Lausanne est ouvert à la vente pour toutes les communes et exceptionnellement le samedi 31 mai de 10h à 16h.

**Délai de retour des inscriptions aux activités :** le 5 juin par courrier postal et le 7 juin (minuit) par internet

**Confirmation des activités :** dans la semaine du 26 juin par mail et par courrier postal

**Ouverture de la permanence 021/315.68.66 :** du 29 juin au 17 juillet et du 3 août au 21 août